

Avis de travaux



Intersection des rues Jarry et Durocher

Travaux de conduite d'égout et d'eau ainsi que de remplacement d'entrées d'eau en plomb

Début : Semaine du 12 juillet 2021

Fin : Août 2021

Impacts des travaux

Circulation

Intersection des rues Jarry et Durocher

- Fermeture complète de l'intersection.
- Un double-sens sera instauré sur la rue Jarry, entre la rue Durocher et l'avenue Querbes pour circulation locale seulement.
- Un double-sens sera instauré sur la rue Durocher, entre la rue Jarry et l'avenue Ball pour circulation locale seulement.

Travaux de nuit: les opérations de mise en place des zones de travaux et des entraves seront exécutées durant la nuit du 12 au 13 juillet afin de minimiser l'impact sur la circulation.

Des signaleurs seront présents à ces endroits afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation.

Accès aux bâtiments

- Trottoirs généralement accessibles, mais possiblement entravés lors de certaines phases. Des passages aménagés permettront l'accès aux bâtiments en tout temps.

Collectes

- Collectes des déchets, du recyclage et des matières compostables selon l'horaire habituel.
- Si vos ordures et matières recyclables et organiques ne sont pas accessibles aux éboueurs, l'entreprise réalisant les travaux les déplacera et les rapportera ensuite à votre domicile. Il est important que chaque poubelle et bac soit bien identifié avec votre adresse pour qu'ils puissent être retournés au bon endroit.

Stationnement

- Restrictions de stationnement. Respectez la signalisation.

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

Nous sommes sensibles au fait qu'un chantier dans votre secteur pourrait entraîner des changements dans votre routine, surtout si vous êtes plus souvent à votre domicile durant la journée en raison de la pandémie. Nous vous offrons par conséquent des moyens d'information efficaces.

Zone des travaux



Veillez noter que l'échéancier de cette portion des travaux est sujet à changement selon les conditions météorologiques.

D'autres communications suivront pour vous informer des changements de phases de travaux à venir.


Remplacement d'entrées d'eau en plomb dans la zone des travaux uniquement

Une entrée d'eau potable comprend deux portions : une portion publique et une portion privée. Pendant les travaux, la Ville remplacera la partie publique dont elle est responsable et la partie privée si elle est toujours en plomb. Si la portion privée de l'entrée d'eau est en plomb, la nouvelle réglementation 20-030 de la Ville rend son remplacement obligatoire. Les propriétaires concernés ont déjà reçu des communications à ce sujet et seront contactés par l'entrepreneur, s'il y a lieu.

Pour en connaître davantage sur le nouveau règlement ainsi que sur les obligations du propriétaire et de l'entrepreneur, visitez le ville.montreal.qc.ca/plomb, sous *Publications dans la colonne de droite*.

Toutes les entrées d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour en savoir plus, consultez le ville.montreal.qc.ca/plomb. Vous y trouverez les renseignements pour reconnaître une entrée d'eau en plomb et la carte en ligne pour savoir si le bâtiment que vous habitez est touché.

Renseignements

 514 872-3777

 ville.montreal.qc.ca/chantiers

 info-travaux@ville.montreal.qc.ca